

Sujet : Veille politique des jeunes sur les réseaux sociaux au Bénin, quels impacts pour quels résultats?

Romuald A. Coffi DEKOUN¹

Abstract

In the context of Benin's gradual democratic transition, social media platforms have significantly reshaped how young people engage politically. Representing over 60 % of the national population, youth have found in these digital spaces a privileged arena for political monitoring, defined as the strategic collection, analysis, and dissemination of information related to political actors and decisions. This transformation raises major challenges for democratic consolidation and civic participation.

Political monitoring is understood as a strategic activity of surveillance and interpretation of the political environment, enabling individuals and organizations to anticipate legislative and regulatory developments and adapt their strategies accordingly. Drawing on the work of Benoît Suire and Patrick Schoch, the article highlights the importance of monitoring in managing political risk, emphasizing the need for both long-term anticipation and immediate responsiveness to institutional and discursive shifts.

Youth are not defined solely by age (typically 12–25 years), but as a socially constructed phase marked by transitions, leaving school, entering the workforce, gaining residential autonomy, and forming families. Sociologist Olivier Galland enriches this perspective by framing youth as a dynamic category shaped by societal expectations and structural transformations.

Social media platforms serve as tools for political monitoring by allowing young people to bypass traditional media filters, access a plurality of sources, and participate in public debates that were previously inaccessible. However, this form of engagement is not without limitations: the spread of misinformation, the superficiality of algorithm-driven interactions, and the difficulty of translating digital activism into concrete civic action.

Ultimately, while social media enhance the capacity of youth to engage in political monitoring, the effectiveness of this engagement depends on their ability to critically navigate digital environments. Political monitoring is not merely about accessing information it requires discernment, strategic awareness, and informed participation in democratic life.

¹ Docteur en Droit Public, Spécialisé en Droit du numérique et Droits de l'Homme,
Email : romualddekoun@gmail.com.

Introduction

*Les réseaux sociaux transforment la manière dont les jeunes s'engagent politiquement, en facilitant la mobilisation et la diffusion rapide de l'information*². La capacité des jeunes à utiliser les réseaux sociaux pour la veille politique reflète leur adaptation aux nouvelles formes de pouvoir et de gouvernance. La jeunesse béninoise, représentant plus de 60 % de la population³, est un acteur clé des dynamiques politiques contemporaines au Bénin. Dans un contexte marqué par une transition démocratique progressive⁴, l'engagement politique des jeunes est un enjeu majeur pour la consolidation de la démocratie. L'essor des réseaux sociaux numériques a profondément transformé les modes d'accès à l'information et d'expression politique⁵. Ces plateformes offrent aux jeunes un espace privilégié pour exercer une veille politique dynamique, définie comme la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations politiques.

La veille politique sur les réseaux sociaux permet aux jeunes d'accéder à une pluralité de sources, de contourner les filtres des médias traditionnels⁶ et de s'impliquer dans des débats publics souvent inaccessibles autrement⁷. Cependant, cette pratique soulève également des questions liées à la qualité de l'information, aux risques de désinformation et aux limites de l'engagement numérique⁸. C'est dans l'objectif d'approfondir la question que nous avons choisi de réfléchir sur la *Veille politique des jeunes sur les réseaux sociaux au Bénin, quels impacts pour quels résultats*. Mais avant d'aller plus loin, une clarification conceptuelle s'impose.

Selon le dictionnaire Larousse, la "veille" peut avoir plusieurs significations. Elle peut désigner l'action de monter la garde, notamment la nuit, ou l'état de quelqu'un qui est éveillé, en opposition au sommeil. Elle peut aussi faire référence au jour précédent un autre jour ou un événement particulier. En outre, "veille" peut évoquer l'action de rester éveillé volontairement pendant les heures de sommeil, ou encore une période de grande attention et vigilance, souvent consacrée à une tâche importante⁹. C'est l'action de monter la garde, en particulier de nuit : Tour de veille. C'est cette dernière appréhension qui nous intéresse ici. La veille politique quant à elle, est une activité de surveillance, de collecte, d'analyse et d'interprétation des informations relatives aux décisions, orientations, discours ou actions des acteurs politiques (gouvernements, partis, institutions, etc.). Elle permet à

2 CARDON, *La Démocratie Internet*, 2010.

3 République du Bénin, Recensement général de la population et de l'habitation, 2013.

4 Fondation Friedrich Ebert (FES), 2023.

5 ABALLO, Contribution d'Internet et des réseaux sociaux à la promotion de la culture au Bénin, Université Senghor, 2015.

6 Fondation Friedrich Ebert (FES), *op. cit.*

7 *Ibid.*

8 Fondation Friedrich Ebert (FES), *op. cit.*

9 Dictionnaire Larousse, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/veille/81272> consulté le 12 mai 2025 à 14h23.

une organisation (entreprise, association, collectivité, etc.) de comprendre l'environnement politique, d'anticiper les évolutions législatives ou réglementaires, et d'adapter sa stratégie en conséquence.

Dans son ouvrage *L'analyse du risque politique*, Bénoit Suire explore la veille du risque politique *comme un processus d'anticipation et de gestion des incertitudes liées aux décisions politiques. Il met l'accent sur l'importance de la surveillance des évolutions législatives et des dynamiques politiques pour les organisations souhaitant s'adapter aux changements*¹⁰. Pour Patrick Schoch, *la veille publique et politique comme un atout essentiel pour les entreprises, soulignant la nécessité de jongler entre anticipation à long terme et réactivité immédiate face aux évolutions politiques. Il insiste sur l'importance d'une veille stratégique pour naviguer dans l'incertitude politique.*¹¹ Dans un climat d'incertitude, la veille stratégique publique et politique permet aux organisations de surveiller en continu les évolutions politiques et économiques, de détecter les opportunités et menaces émergentes, et de s'adapter proactivement¹².

La veille stratégique publique et politique consiste à collecter, analyser, et diffuser des informations pertinentes pour anticiper les changements (géo)politiques et in fine réglementaires et prendre des décisions éclairées. Par exemple, une entreprise peut utiliser la veille pour surveiller les discours et propositions de loi des nouveaux élus, afin de prévoir les impacts potentiels sur son activité sur le territoire national, mais également dans les contextes diplomatiques avec d'autres pays¹³.

Le jeune en revanche désigne quelqu'un qui *est dans la période de la vie située entre l'enfance et l'âge adulte*. Cela désigne une personne qui n'est plus un enfant, mais pas encore pleinement adulte, généralement entre 12 et 25 ans. Le sociologue **Olivier Galland**, spécialiste de la jeunesse, propose une approche plus nuancée : « *La jeunesse n'est pas une classe d'âge fixe, mais une construction sociale marquée par des transitions : quitter l'école, entrer dans la vie active, partir du domicile parental, fonder une famille.* »¹⁴

Par ailleurs, les réseaux sociaux sont des plateformes numériques qui permettent aux individus, groupes ou organisations de créer des profils, de publier des contenus (textes, images, vidéos, liens...), et d'interagir entre eux en temps réel ou de manière différée. Ils fonctionnent selon une logique de mise en relation (amis, abonnés, contacts) et de partage d'informations au sein d'un réseau virtuel. Selon Danah Boyd & Nicole Ellison se sont des services en ligne qui permettent aux individus de : créer un profil public ou semi-public dans un système encadré, d'articuler ce profil à ceux d'autres utilisateurs avec lesquels ils

10 Bénoit SUIRE, La veille du risque politique, Montréal 2021, en ligne, <https://www.degruyterbrill.com/document/doi/10.1515/9782760642928-005/html?utm> consulté le 12 mai 2025 à 15h30.

11 eillemag.com.

12 *Idem.*

13 *Idem.*

14 COLIN, Sociologie de la jeunesse, 2011.

partagent une connexion, et de voir et parcourir leur liste de connexions et celles faites par d'autres à l'intérieur du système¹⁵.

Il sera donc question d'étudier l'utilisation faite par les jeunes des réseaux sociaux pour assurer une veille politique, d'abord au Bénin et ensuite dans une sphère comparative, faite des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La conférence nationale du Bénin fut organisée et animée par les forces vives. Nous entendons par forces vives, entre autres, les syndicats, les partis politiques, les représentants des différentes religions et les catégories socioprofessionnelles.¹⁶Cette Conférence nationale, réunissant plus de 500 participants en février 1990, se déclare souveraine et débouche sur la mise en place d'une période de transition d'une année, durant laquelle M. Kérékou est maintenu à la tête de l'État. Un Premier ministre est désigné par les conférenciers, Nicéphore Soglo, et un Haut Conseil de la République fait office d'organe législatif. Une constitution, instaurant un régime pluraliste et représentatif, de type présidentiel, avec une stricte séparation des pouvoirs entre un Président de la République, élu au suffrage universel direct tous les cinq ans, et une unique chambre, l'Assemblée nationale, dont les membres sont élus au scrutin proportionnel, pour des mandats de quatre ans, est élaborée et adoptée par référendum. Des élections locales en novembre 1990, puis législatives en février 1991 et présidentielle le mois suivant sont organisées. Au second tour, N. Soglo l'emporte largement face à M. Kérékou, inaugurant le régime, qualifié par ses principaux acteurs de « Renouveau démocratique ». De nouvelles consultations se déroulent, de manière pacifique et régulière : des législatives en 1995 et 1999, une présidentielle en 1996, qui voit le retour au pouvoir, cette fois par le biais des urnes, de M. Kérékou. Durant toute la décennie, aucune manifestation de violence politique n'est perceptible, l'ensemble des acteurs politiques acceptent les nouvelles règles du jeu, et les libertés d'expression et d'association sont effectivement respectées. Une presse, écrite, radio puis télévisée, indépendante se développe, plus d'une centaine de partis politiques voient le jour ainsi que plusieurs confédérations syndicales. L'élection présidentielle de 2001 soulève cependant de nombreuses questions quant au respect des règles de la compétition électorale par une grande partie de l'élite politique. La victoire de M. Kérékou, au second tour, avec plus de 85 % des voix, face à l'un de ses principaux ministres, après le forfait des candidats de l'opposition, N. Soglo et A. Houngbédji, arrivés en deuxième et troisième positions à l'issue du premier tour, dénonçant les conditions d'organisation et de déroulement du scrutin, a entaché l'image du « modèle ». Le Bénin fut en effet souvent présenté comme un laboratoire politique,¹⁷ en particulier, parce qu'avec la procédure de la Conférence nationale, il

15 *Annabelle ALLOUCH*, et al. Sociabilités, identités, visibilités : les métiers de la recherche face aux réseaux socio numériques, 2021, disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/traces/13153> ?utm consulté le 15 mai 2025 à 14h03.

16 Actes de la Conférence Nationale du Mali tenue du 29 juillet au 12 août 1991 – Août 1991 – Bamako – Mali – Pour le Bénin : Cf. Conférence nationale des Forces vives de la nation du 19 au 28 février 1990 – Documents fondamentaux – ONEPI – Cotonou – 1990.

17 *GBADO (B)*, En marche vers la liberté, 1996, 144 p.

initia une modalité inédite d'abandon de l'autoritarisme et de changement de régime, reprise, avec souvent moins de réussite, dans de nombreux autres États francophones.¹⁸

Depuis plusieurs décennies, le numérique a substantiellement modifié le fonctionnement des systèmes politiques : il a considérablement accru et diversifié les sources d'information des citoyens, il offre des espaces inédits¹⁹ pour l'échange des opinions individuelles et, dans certains cas, il a facilité des mouvements sociaux.²⁰ Le numérique offre de nouveaux outils pour la démocratie, mais reste à savoir si ces outils sont bien utilisés et s'ils sont suffisants. Tout en facilitant le débat public, le numérique permet aussi la diffusion de rumeurs, de thèses négationnistes ou complotistes,²¹ et enfin de compte d'idées ou de pratiques contraires aux valeurs mêmes de la démocratie. Par ailleurs, la démocratie ne se réduit pas à la discussion, mais implique aussi des choix. Or, si le numérique est un fabuleux instrument d'expression, on voit moins bien comment il peut contribuer à la construction de choix collectifs et au renouvellement des procédures de décision politique.²² La veille politique sur les réseaux sociaux repose sur des techniques spécifiques. Les jeunes sélectionnent leurs sources, vérifient les informations et participent à des groupes ou communautés d'intérêt politique²³. Les outils numériques comme les listes Twitter, les groupes Facebook thématiques et les applications de messagerie instantanée sont utilisés pour organiser la veille et échanger des analyses.

Cependant, l'algorithme des plateformes joue un rôle ambivalent. S'il facilite l'accès à des contenus pertinents, il peut aussi enfermer les utilisateurs dans des bulles informationnelles, limitant la diversité des points de vue. Ce double dynamique oblige les jeunes à développer des compétences critiques pour naviguer efficacement dans l'environnement numérique.

Par ailleurs, des initiatives de veille citoyenne électorale, comme le projet « Écho des présidentielles », mobilisent des observateurs bénévoles dans les bureaux de vote et diffusent en temps réel des informations sur les réseaux sociaux²⁴. Ces pratiques renforcent la transparence et la participation politique, tout en illustrant l'intégration des réseaux sociaux dans les processus démocratiques béninois²⁵. Face à ce contexte, il est crucial de

18 Des conférences nationales ont été organisées par la suite au Niger, au Togo, au Mali, au Congo, au Zaïre.

19 Forum, blog, réseaux sociaux.

20 Notamment en réduisant les coûts de mobilisation.

21 CARDON et TABOY, 2010 *op.cit.*

22 T. VEDEL, in « L'impact du numérique sur la démocratie : mirage ou révolution citoyenne? » dir. Christine Albanel Dossier de presse – décembre 2016 (disponible sur https://www.orange.com/fr/content/download/40417/1269150/version/1/file/dp_dsf_dec2016_DEF.pdf) consulté le 12 mai à 13H20.

23 Aissatou SOW, Les jeunes et la démocratie numérique en Afrique de l'Ouest, Mémoire, Université Cheikh Anta Diop, 2019.

24 Fondation Friedrich Ebert (FES), *op. cit.*

25 Jaly BADIANE, Les initiatives Civic Tech en Afrique, MOOC AfricTivistes, 2022.

comprendre comment les jeunes Béninois utilisent les réseaux sociaux pour faire de la veille politique?

L'objectif de cet article est donc d'étudier les pratiques, motivations, enjeux et limites de la veille politique des jeunes béninois sur les réseaux sociaux, en s'appuyant sur une revue critique de la littérature académique, des rapports institutionnels et des études de terrain récentes. Le développement s'articulera en deux parties. La première partie décrira les usages numériques et les savoirs critiques développés par les jeunes dans leur veille politique (I). La seconde partie examinera les paradoxes informationnels, les limites de cette veille ainsi que les innovations et régulations susceptibles d'en améliorer l'efficacité (II).

I- Le rôle des réseaux sociaux dans la mobilisation politique de la jeunesse béninoise

Depuis quelques années, les réseaux sociaux sont devenus des instruments incontournables dans l'arène politique du Bénin. Particulièrement prisés par la jeunesse, ces plateformes numériques offrent un espace d'expression et de mobilisation inédit. Elles permettent aux jeunes de s'organiser, de diffuser des informations et de revendiquer leurs droits, souvent en dehors des canaux traditionnels. Des initiatives telles que le hashtag #TaxePasMesMo ont illustré cette dynamique, réunissant des milliers de jeunes autour de causes communes. Dans un contexte où les formes classiques de participation politique sont parfois perçues comme inaccessibles ou inefficaces, les réseaux sociaux offrent une alternative agile et puissante (A) pour une jeunesse déterminée à se mobiliser pour faire entendre sa voix (B).

A- Les réseaux sociaux comme plateformes d'information et d'expression politique

Les réseaux sociaux ont profondément modifié l'accès à l'information politique chez les jeunes au Bénin. Ces plateformes numériques, telles que Facebook²⁶, WhatsApp²⁷, Twit-

26 Facebook est un réseau social en ligne fondé en 2004 par Mark Zuckerberg et ses camarades de l'université Harvard : Chris Hughes, Eduardo Saverin, Andrew McCollum et Dustin Moskovitz. Initialement réservé aux étudiants de Harvard, il s'est rapidement ouvert à d'autres universités américaines avant de devenir accessible à tous les internautes âgés de 13 ans et plus en septembre 2006.

27 WhatsApp est une application de messagerie instantanée gratuite, développée par Meta Platforms (anciennement Facebook), permettant aux utilisateurs d'envoyer des messages texte, vocaux et vidéo, de passer des appels vocaux et vidéo, et de partager des images, des documents et des fichiers audio via Internet.

ter²⁸ et TikTok²⁹, sont devenues des espaces privilégiés où les jeunes s'informent en temps réel sur les événements politiques nationaux et internationaux. Contrairement aux médias traditionnels, souvent perçus comme peu accessibles ou biaisés, les réseaux sociaux offrent une diversité de sources et permettent une interaction directe avec les contenus partagés.

L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme garantit à toute personne le droit à la liberté d'expression, incluant la liberté de recevoir ou de communiquer des informations sans ingérence des autorités publiques. Cette liberté est également protégée par l'article 19 de la Constitution béninoise, qui assure à chaque citoyen le droit d'exprimer librement ses opinions. Ainsi, les réseaux sociaux offrent une plateforme non seulement pour se réunir et échanger (1) mais également pour s'exprimer librement (2).

1- La liberté de réunion ou d'association redynamisée

Au Bénin, la liberté d'association est garantie par la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin. L'article 25 de cette loi dispose précisément que « *l'État reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, la liberté d'aller et venir; la liberté d'association, de réunion, de cortège et de manifestation* ». L'article 10 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples constitue le fondement de cette disposition. Celui-ci mentionne la liberté d'association à travers ces mots : « *Toute personne a le droit de constituer librement des associations avec d'autres, sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association sous réserve de l'obligation de solidarité prévue à l'article 29* ». La question de la liberté d'organisation des associations non gouvernementales en ligne a été occultée dans la Charte des Organisations de la Société Civile élaborée par le Gouvernement et le Programme de l'OSCAR (Organisations de la Société Civile Appuyée et Renforcée) en février 2009. De plus, la liberté d'organisation des associations non gouvernementales en ligne est absente de la loi sur le Code du numérique en République du Bénin votée plus tard en 2017 et dont l'objet est « *(...) de régir les activités qui relèvent des réseaux et services de communications électroniques; les outils électroniques; les services de confiance en l'économie numérique; le commerce électronique...* ». Cependant, on observe une organisation

28 Twitter, désormais connu sous le nom de X, est une plateforme de microblogging fondée en 2006 par Jack Dorsey, Evan Williams, Biz Stone et Noah Glass. Elle permet aux utilisateurs de publier des messages courts, appelés « tweets », limités à 280 caractères. Ces messages peuvent inclure du texte, des images, des vidéos et des liens. Les utilisateurs peuvent suivre d'autres comptes, interagir avec les tweets via des « likes », des « retweets » et des réponses, et utiliser des hashtags pour organiser les discussions autour de sujets spécifiques.

29 TikTok est une application mobile de partage de vidéos courtes, développée par la société chinoise ByteDance. Lancée en 2016 sous le nom de Douyin en Chine, elle a été introduite à l'international en 2017 sous le nom de TikTok. En 2018, ByteDance a acquis l'application Musical.ly, fusionnant les deux plateformes pour renforcer sa présence mondiale.

en ligne des associations au Bénin. C'est le cas de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin (PASCIb) qui œuvre pour la promotion de l'efficacité du développement.³⁰

Dans la société numérique, l'organisation des réunions virtuelles³¹, ainsi que l'établissement de contact avec plusieurs personnes en un temps record sont rendus moins complexes par les moyens de communication mis à la disposition des jeunes internautes. Les réseaux sociaux sont un vecteur de création de groupes puisque chacun peut créer son propre groupe d'« amis », groupe virtuel.³² Ils sont également utilisés comme cadre de conversation en vue de programmer des rencontres physiques et d'envoyer des invitations pour certains événements. La liberté de réunion et d'association autorise l'individu à se réunir dans le cadre d'une association ou d'un syndicat, mais aussi à se réunir sur la voie publique pour une manifestation. Grâce à leur accessibilité depuis les Smartphones, l'Internet et les réseaux sociaux constituent des outils facilitateurs d'organisation de rassemblements. Un message court, donnant rendez-vous en un endroit précis, à une date donnée peut être envoyé à quelques dizaines de correspondants qui vont eux-mêmes relayer cette invitation à quelques dizaines d'autres. Après quelques itérations, les réseaux sociaux ne sont qu'un moyen parmi d'autres de faire connaître le lieu de rassemblement d'une manifestation, la presse classique relayant souvent milliers d'individus qui ont reçu l'invitation, et ce en quelques heures voir quelques minutes.³³ Selon le rapporteur spécial pour la liberté

30 A. KIYINDOU, *Au Bénin : Utilisation des indicateurs ROAM-X de l'Universalité de l'Internet de l'UNESCO*, p.62.

31 Une réunion virtuelle est un rassemblement d'individus qui se déroule en ligne, via une application web ou par l'intermédiaire d'une plateforme de visioconférence. Ainsi, les participants ont la possibilité de se connecter en quelques instants, quel que soit leur emplacement géographique.

32 Nguyen DANG (G.), LETHIAIS (V.), « *Impact des réseaux sociaux sur la sociabilité. Le cas de facebook* », *Réseaux*, 2016/1 (n° 195), pp. 165–195. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2016-1-page-165.htm> consulté le 12 février 2020 à 14h22.

33 Au Brésil, en août et septembre 2011, une manifestation anticorruption a été organisée, au départ par quelques internautes, vite rejoints par plusieurs centaines d'autres, alertés par les réseaux sociaux et la diffusion des messages «d'amis à amis». («Les Brésiliens se mobilisent contre la corruption», *LeMonde.fr*, 20 septembre 2011 à http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/09/20/les-bresiliens-se-mobilisent-contre-la-corruption_1574614_3222.html consulté le 5 mai 2020.).

En janvier 2011, ces mêmes réseaux ont facilité les rassemblements en Égypte sur la place Tahrir. (*La révolution égyptienne ou le rôle des médias sociaux dans les soulèvements* », *Blog*, 11 avril 2011, URL : <http://egyptrevolution.wordpress.com/>, consulté le 5 mai 2020.) Facebook a apparemment été vital à l'opposition en tant qu'outil de rassemblement et de communication libre, Twitter quant à lui, a permis de donner une dimension d'instantanéité à l'information. Les sites communautaires ont, aujourd'hui de façon indéniable, un réel pouvoir de rassemblement des foules dans tous les pays. Ils ont été également fortement utilisés en Tunisie lors de la chute du régime de Ben Ali. Bien sûr, ces réseaux ne créent pas l'événement, ils l'accompagnent et lui permettent de se développer, en quelque sorte, ils sont des catalyseurs des mouvements de contestation contre les régimes autoritaires, surtout qu'ils sont difficiles à censurer et à fermer. Le printemps arabe de 2011 a dû, en partie, son succès à ces nouvelles technologies (HENDA Mokhtar Ben, « Internet dans la révolution tunisienne », *Hermès, La Revue*, 2011/1 (n° 59), pp. 159–160. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2011-1-page-159.htm> consulté le 12 février 2020.) qui ont permis la préparation des rassemblements « spontanés » sans alerter

de réunion³⁴ et d'association,³⁵ M. Clément Nyaletsossi Voule, la technologie numérique remplit deux (02) fonctions³⁶ essentielles à la jouissance du droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association.³⁷ L'utilisation de la technologie à la fois comme outil et comme espace de jouissance des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association se chevauchent souvent, et fonctionnent comme un continuum.³⁸ Les outils numériques et leurs usages ont été poussés dans les entreprises par la crise sanitaire afin de maintenir l'activité professionnelle à distance. Dans cette phase de découverte, ils ont souvent été utilisés de manière peu inventive pour calquer des processus présentiels en mode distanciel. L'exemple le plus évident a été l'usage de la visioconférence comme simple substitut aux réunions présentes. Toutefois, ce temps de tâtonnement a été porteur d'apprentissages,

les autorités dans des régimes autoritaires. Ainsi la lutte contre la corruption au Brésil ou la lutte contre un pouvoir autoritaire en Égypte, pour ne prendre que ces deux exemples, profitent de la technique mise à disposition des internautes avec l'émergence du Web 2.0, les réseaux sociaux sont aussi utilisés pour regrouper des individus alertés par ces courts messages dans le cadre de l'organisation d'«apéros géants», rassemblements moins politiques, mais plus conviviaux ou de *rave-party* non autorisée(Renaud-pstein, « Les raves ou la mise à l'épreuve underground de la centralité parisienne », *Mouvements*, 2001/1 (no13), pp. 73–80. URL : <https://www.cairn.info/revu-e-mouvements-2001-1-page-73.htm> consulté le 12 février 2020.).

34 Loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion, Recueil Duverger, pages 379 à 390.

35 Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association publiée au JOR- du 2 juillet 1901 page 4025.

36 Premièrement, la technologie numérique sert d'outil ou de support permettant de jouir « hors ligne » des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association. Par exemple, l'utilisation de la technologie numérique pour planifier, organiser, promouvoir, annoncer et surveiller une assemblée est devenue si courante dans de nombreuses régions du monde qu'il est difficile d'imaginer des manifestations sociales de nos jours sans réseaux sociaux, partage de photos et retransmission en direct. Cela revêt une importance particulière pour l'organisation et la diffusion des manifestations de jeunes à travers le monde, dont certaines sont entièrement soutenues par les réseaux sociaux.

Deuxièmement, la technologie numérique constitue également un espace où les individus peuvent se réunir, former et rejoindre activement des assemblées et des associations « en ligne ». Si ces groupes poursuivent un domaine d'intérêt commun défini, ont une certaine stabilité de durée et bénéficient d'une structure institutionnelle formelle ou informelle, ils devraient, en principe, être protégés par le droit à la liberté de s'associer. De même, la plupart des applications de réseaux sociaux peuvent être considérées comme la version numérique de la place publique, où les commentaires des utilisateurs et l'utilisation de fonctionnalités telles que « like », « partager », « tweet », « retweet », « upvote » et « hashtags » Autour d'une même problématique peut former une expression collective équivalente à une grande assemblée publique dans un espace physique.

37 *VOULE*, la liberté de réunion et d'association doit être protégée sur internet, disponible sur <https://internetwithoutborders.org/la-liberte-de-reunion-et-d-association-doit-etre-protectee-sur-internet/> consulté le 02 février 2022 à 20h49.

38 Les associations et les assemblées peuvent se former en ligne et se déplacer vers des espaces physiques, et inversement. Ceci est le résultat du nouveau paysage numérique où la technologie est de plus en plus omniprésente. C'est pourquoi il est important de réaffirmer que le droit international protège les droits de liberté de réunion pacifique et d'association, qu'ils soient exercés personnellement ou par le biais des technologies d'aujourd'hui, ou des technologies qui seront inventées à l'avenir.

qui permettent aujourd’hui d’envisager des usages plus innovants pour améliorer les processus, en contexte hybride.

2- La construction aisée d'une liberté d'expression

La liberté d'expression a, de tout temps, été associée à la liberté de la presse qui elle-même induit le droit à l'information,³⁹ l'une étant le vecteur de l'autre.⁴⁰ La liberté de la presse

39 Contenus destinés à un groupe d'individus précis, articles scientifiques, et les contenus destinés à tous, informations générales ou articles de vulgarisation. Un article scientifique peut être mal assimilé par un néophyte qui propagera ainsi une information erronée dans ses pages personnelles. Une formation à l'évaluation des informations trouvées sur Internet semble nécessaire. À côté d'articles professionnels, journalistes, universitaires ou scientifiques, se trouvent également des informations fournies par des amateurs sous forme d'articles de lecteurs devenus rédacteurs, d'images et de films pris par les smartphones et les appareils photo numériques omniprésents, et de sujets développés et réalisés par les internautes (la presse écrite ou audiovisuelle utilise également ces sources pour des événements survenus hors de la présence d'un journaliste professionnel). Le journalisme contemporain est devenu largement interactif et utilise des sources multiplateformes. La presse écrite devient une presse en ligne, les stations de radio développent des sites interactifs mêlant information écrite, parlée ou des scènes filmées dans leurs studios. Les chaînes de télévision et d'information en continu utilisent des séquences produites par d'autres chaînes de télévision ou des stations de radio, ainsi que des films enregistrés par les témoins d'un fait divers ou d'une catastrophe, faute d'avoir un correspondant sur place. Tout individu disposant d'un smartphone peut se transformer en correspondant de presse. En France, la liberté d'expression est consacrée à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789. À la même époque, aux États-Unis d'Amérique le premier amendement à la Constitution en est le garant quasi absolu. Depuis, la liberté d'expression est garantie par plusieurs sources internationales. La liberté d'expression bénéficie d'une protection au niveau européen à travers l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme du 3 septembre 1953, mais aussi par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et plus récemment par les articles 10 et 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Voir SEVERO Marta, « L'information quotidienne face au Web 2.0. La stratégie multiplateforme de six quotidiens nationaux français », *Études de communication*, 2013/2 (n° 41), pp. 89–102. URL : <https://www.cairn.info/revueetudes-de-communication-2013-2-page-89.htm> consulté le 7 décembre 2020 à 14h33.

Voltaire, *Collection des lettres sur les Miracles à Genève et à Neufchâtel*, Neufchâtel, 1767.

Historiquement, c'est en Angleterre que la première affirmation de la liberté de la presse intervient légalement avec l'abolition de l'obligation de l'autorisation préalable des publications. Le droit pour tout citoyen d'exprimer ses opinions se généralise et sera complété par le droit d'être informé. À l'opposé des pays sous influence de la Réforme qui sont attachés à la responsabilité individuelle, les révolutionnaires français ont souligné la nécessité de limiter cette liberté.

40 Les libertés d'expression et d'information vont connaître des mutations dues à Internet à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle. Avec le W-B et les réseaux sociaux, les frontières entre les différents supports, médias entre la communication institutionnalisée et la communication informelle, sont devenues plus floues. Le journalisme contemporain est devenu largement interactif et utilise des sources multiplateformes. Voir Marta Severo, « L'information quotidienne face au Web 2.0. La stratégie multiplateforme de six quotidiens nationaux français », *Études de communication*, 2013/2 (n° 41), pp. 89–102. URL : <https://www.cairn.info/revueetudes-de-communication-2013-2-page-89.htm> consulté le 7 décembre 2020 à 14h33.

est « *la base de toutes les autres libertés* », sans elle, « *il n'est point de nation libre* » disait Voltaire.⁴¹ Pour lui, chaque citoyen peut imprimer ce qu'il veut. La liberté d'expression garantit à toute personne la possibilité d'émettre librement une opinion, positive ou négative, sur un sujet, une personne physique ou morale, une institution.⁴² Si le législateur est tenu d'assurer la protection de la liberté individuelle, c'est parce qu'il lui incombe de réunir les conditions permettant à chaque être humain de se parfaire. Pour cela, l'État du Sénégal dans le souci d'apporter une réponse législative aux préoccupations attenants à la liberté d'expression sur internet a rendu son système juridique conforme aux exigences des technologies de l'information et de la communication, en vue de remplir au mieux sa mission régaliennes. C'est en ce sens que le préambule et le corpus de la constitution sénégalaise de 2001⁴³ prévoient des conventions et dispositions⁴⁴ garantissant la liberté d'expression. Cette liberté, définie et garantie par le droit dans une démocratie comme le Sénégal, est construite au fil du temps, comme nous le montrent les différents textes fondateurs : Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen;⁴⁵ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948⁴⁶; Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966⁴⁷; Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

41 VOLTAIRE, Collection des lettres sur les Miracles à Genève et à Neufchâtel, s.n. Neufchâtel, 1767.

42 Historiquement, c'est en Angleterre que la première affirmation de la liberté de la presse intervient légalement avec l'abolition de l'obligation de l'autorisation préalable des publications. Le droit pour tout citoyen d'exprimer ses opinions se généralise et sera complété par le droit d'être informé. À l'opposé des pays sous influence de la Réforme qui sont attachés à la responsabilité individuelle, les révolutionnaires français ont souligné la nécessité de limiter cette liberté.

43 JORS, n° 5963 du 22 janvier 2001.

44 Selon l'article 13 de la Constitution sénégalaise de 2001 : « *le secret de la correspondance, des communications postales, télégraphiques, téléphoniques et électroniques est inviolable. Il ne peut être ordonné de restriction à cette inviolabilité qu'en application de la loi* ».

45 Elle date de 1789.

46 Selon l'article 19 DUDH : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

47 La liberté d'expression comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontière, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique et par tout autre moyen de son choix. C'est ce que prévoit l'article 19 du dit pacte. Il importe de noter que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été signé par l'État du Sénégal le 6 juillet 1970 et ratifié le 13 février 1978.

du 27 juin 1981.⁴⁸ De manière spécifique, les articles 8, 9,⁴⁹ 10⁵⁰ et 11⁵¹ de la Constitution matérialisent très fortement la liberté de la presse et la liberté d'expression. Plusieurs lois et règlements ont été adoptés à la suite des dispositions constitutionnelles relatives à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à la liberté des médias. Il s'agit entre autres : de la loi n° 96- 04 du 22 février 1996 relative aux organes de la communication sociale et aux professions de journaliste et de technicien; de l'arrêté ministériel portant Cahier des charges des entreprises titulaires du droit de diffuser des émissions radiophoniques au Sénégal; des Statuts de la Radiotélévision sénégalaise (RTS) (Loi n° 12-02 du 6 janvier 1992) et la loi n° 92-57 du 3 septembre 1992 relative au pluralisme à la radiotélévision; de la loi n° 33/ 2005 du 21 décembre 2005 portant création du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) et se substituant à la loi n° 98-09 du 2 mars 1998 créant le Haut conseil de l'audiovisuel (organe de régulation des médias audiovisuels).⁵² En outre, l'informatique bien que comportant des avantages indéniables, constitue en même temps une importante réserve de dangers pour les utilisateurs. Parmi ceux-ci, on relève notamment de lourdes menaces pour les libertés des individus et le secret de leur vie privée.⁵³ Le développement de la télématique qui se caractérise par des flux de données échappant au contrôle des Etats, introduit un risque d'internationalisation des atteintes aux personnes,⁵⁴ ce qui constitue un facteur d'amplification des menaces portant sur la vie privée des personnes. C'est pour parer à ces dangers que le législateur sénégalais en marche vers le Droit de l'informatique a posé les jalons les plus significatifs de cette discipline en adoptant la loi

48 Article 9 de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui dispose que « ... toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements ».

49 « La République du Sénégal garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs. Ces libertés et droits sont notamment : les libertés civiles et politiques : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion, liberté de déplacement, liberté de manifestation, les libertés culturelles, les libertés religieuses, les libertés philosophiques, les libertés syndicales, la liberté d'entreprendre, le droit à l'éducation, le droit de savoir lire et écrire, le droit de propriété, le droit au travail, le droit à la santé, le droit à un environnement sain, le droit à l'information plurielle. Les libertés s'exercent dans les conditions prévues par la loi ».

50 « Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public ».

51 « La création d'un organe de presse pour l'information politique, économique, culturelle, sportive, sociale, récréative ou scientifique est libre et n'est soumise à aucune autorisation préalable ».

52 Sur l'ensemble de la question voir, Rapport ARTICLE 19 sur la liberté d'expression au Sénégal, « La liberté d'expression : un défi pour la démocratie sénégalaise », janvier 2007, disponible sur : <https://www.article19.org/data/files/pdfs/publications/sengal-liberte-d-expression.pdf>.

53 A. DIOUF), La liberté d'expression sur internet au Sénégal, 2019, p.10.

54 R. GASSIN,, Informatiques et les libertés, Rép. pén. Dalloz janvier 1987, p. 3.

d'orientation sur la société de l'information,⁵⁵ loi sur la cybercriminalité.⁵⁶ En clair, il s'agit des quatre (04) lois du 25 janvier 2008 qui offrent le droit à la libre expression et le droit de procéder à des actions de commerce électronique et de recevoir des informations par-delà les frontières conformément aux lois et règlements en vigueur. Cependant, il convient de souligner le caractère relatif de la liberté d'expression sur Internet au Sénégal. Elle est encadrée, voire limitée. La loi n° 65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal encadre la liberté de la presse, en réprimant notamment l'énoncé de propos diffamatoires à l'encontre d'une personne. Cet encadrement est prévu par l'article 258 alinéa 1er⁵⁷. En vertu de la liberté d'expression sur Internet, cette disposition est applicable lorsque les conditions de l'infraction sont réunies

Au-delà de la simple consommation d'information, les réseaux sociaux permettent aux jeunes Béninois d'exprimer leurs opinions, de critiquer les autorités et de débattre publiquement. Ces plateformes favorisent l'émergence d'une jeunesse engagée, qui construit collectivement une conscience politique.

La Coalition Nationale des Organisations de Société Civile de Jeunesse du Bénin (CN OSCJ Bénin), créée en 2015, illustre cette dynamique. Cette coalition regroupe plusieurs associations de jeunes qui utilisent les réseaux sociaux pour mener des campagnes de sensibilisation et de consultation citoyenne, notamment la campagne #Jexige⁵⁸. Cette initiative vise à recueillir les attentes des jeunes envers le gouvernement, en combinant présence en ligne et actions de terrain. Les influenceurs numériques jouent également un rôle important. Comme le souligne Jaly Badiane, « ces acteurs numériques deviennent des relais essentiels pour la diffusion d'idées politiques et la mobilisation des jeunes, en particulier dans un contexte où les médias traditionnels sont parfois perçus comme peu crédibles »⁵⁹.

B- Les réseaux sociaux comme levier de mobilisation collective

Les réseaux sociaux ont émergé comme des catalyseurs puissants de la mobilisation collective, transformant les dynamiques traditionnelles de l'engagement citoyen. En offrant des plateformes accessibles et interactives, ils permettent aux individus de se connecter, de partager des idées et de coordonner des actions à une échelle mondiale. Des mouvements

55 Loi n° 2008-10 du 25 janvier 2008, portant loi d'orientation relative à la société de l'information (JORS, n°6406 du 03 mai 2008, p. 419 et s.).

56 Loi n° 2008-10 du 25 janvier 2008, portant loi d'orientation relative à la société de l'information (JORS, n°6406 du 03 mai 2008, p. 419 et s.).

57 « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. Lorsqu'elle a été faite par l'un des moyens visés en l'article 248, elle est punissable même si elle s'exprime sous une forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommé, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placard ou affiches incriminés ».

58 INSAE, Enquête sur les usages numériques des jeunes au Bénin, 2022.

59 J. ADIANE, *op. Cit.*

tels que Black Lives Matter⁶⁰, les Gilets jaunes⁶¹ ou encore les mobilisations féministes illustrent comment ces outils numériques peuvent amplifier les voix marginalisées, contourner les censures étatiques et mobiliser des masses critiques en temps réel. Il y a en clair une appropriation à des fins politiques des réseaux sociaux (1) et l'apparition de nouvelles techniques de veilles politiques (2)

1- Une appropriation à des fins politiques des réseaux sociaux renforcée

Les réseaux sociaux facilitent la création rapide de campagnes virales et de mouvements citoyens. Le mouvement #TaxePasMesMo⁶², qui a conduit à l'abrogation d'une taxe sur les données mobiles en 2018, est un exemple emblématique de cette capacité de mobilisation numérique. Cette campagne a permis à des milliers de jeunes de se fédérer autour d'une cause commune, en utilisant les réseaux sociaux pour diffuser des messages, organiser des manifestations et faire pression sur les autorités.

Ces plateformes permettent aussi la coordination d'actions collectives, la diffusion d'appels à manifester ou à voter, et la création de communautés engagées. Elles atteignent des jeunes souvent éloignés des circuits traditionnels de mobilisation, notamment dans les zones urbaines. Selon une étude menée par l'Institut Africain pour le Développement Économique et Social (INADES), les réseaux sociaux ont contribué à renforcer la cohésion des mouvements citoyens en Afrique de l'Ouest, en facilitant la communication et la mobilisation rapide. Les jeunes utilisent principalement les réseaux sociaux pour s'informer sur les questions politiques. Selon une étude menée au Maroc, Instagram est la plateforme dominante pour l'information politique, suivie de près par Facebook et Twitter. Les jeunes y recherchent des actualités factuelles, des analyses d'experts et du contenu humoristique lié à la politique. Cependant, cette recherche d'information est souvent influencée par des algorithmes qui favorisent la personnalisation du contenu, ce qui peut conduire à une exposition sélective, renforçant ainsi les chambres d'écho et la polarisation politique.

60 Le mouvement Black Lives Matter (BLM) est un mouvement social et politique né aux États-Unis en 2013, fondé par Patrisse Cullors, Alicia Garza et Opal Tometi. Il a émergé en réponse à l'acquittement de George Zimmerman, l'homme responsable de la mort de Trayvon Martin, un adolescent noir non armé, à Sanford, en Floride. Le mouvement a été lancé avec le hashtag #BlackLivesMatter sur les réseaux sociaux, servant de plateforme pour dénoncer les violences policières et le racisme systémique envers les personnes noires.

61 Le mouvement des Gilets jaunes est une mobilisation sociale spontanée née en France en novembre 2018, principalement en réaction à la hausse des taxes sur les carburants. Il s'est rapidement élargi pour exprimer un mécontentement plus large concernant le coût de la vie, la justice fiscale et sociale, ainsi que la distance perçue entre les élites politiques et les citoyens des zones rurales et périurbaines.

62 Le mouvement #TaxePasMesMo a émergé au Bénin en 2018 en réaction à une taxe gouvernementale imposée sur les forfaits Internet, notamment ceux permettant l'accès aux réseaux sociaux. Cette mesure a été perçue comme une atteinte à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, éléments essentiels dans une démocratie moderne.

Les algorithmes des réseaux sociaux recommandent du contenu basé sur les préférences antérieures des utilisateurs, créant ainsi des bulles de filtres où les utilisateurs voient surtout des informations qui confirment leurs opinions existantes. Cette personnalisation peut mener à des chambres d'écho, où les utilisateurs sont rarement exposés à des points de vue différents, renforçant polarisation et intégrisme des idées politiques. Cette situation est particulièrement préoccupante dans le contexte politique actuel, où la diversité des opinions est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie. Les réseaux sociaux offrent en outre aux jeunes une plateforme pour exprimer leurs opinions politiques. Cette expression se manifeste par des publications, des partages, des commentaires et la participation à des discussions en ligne. Par exemple, lors des élections législatives françaises de 2024, de nombreux jeunes ont utilisé les réseaux sociaux pour exprimer leur soutien à des candidats ou pour critiquer des politiques publiques. Cette forme d'expression permet aux jeunes de participer au débat public sans passer par les canaux traditionnels. Cependant, elle soulève des questions sur la profondeur de cet engagement. Les jeunes s'engagent-ils réellement dans des discussions politiques substantielles, ou se contentent-ils de gestes symboliques tels que le partage de contenus ou l'utilisation de hashtags? Cette question est d'autant plus pertinente que les jeunes sont souvent confrontés à des défis lorsqu'ils tentent de s'engager politiquement en ligne. La crainte du jugement d'autrui, le manque de confiance en leurs connaissances politiques et la peur de l'exposition au harcèlement en ligne peuvent limiter leur participation active. Ainsi, bien que les réseaux sociaux offrent des opportunités d'expression, ils ne garantissent pas nécessairement un engagement politique profond et réfléchi.⁶³

2- De nouvelles techniques de veilles politiques trouvées

Les jeunes béninois sont massivement présents sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, WhatsApp et Twitter, qui sont leurs principales sources d'information politique⁶⁴. Cette appropriation s'inscrit dans un contexte où les médias traditionnels sont souvent perçus comme biaisés⁶⁵ ou peu accessibles⁶⁶. Les réseaux sociaux offrent un accès rapide et direct à l'actualité politique locale et internationale, favorisant une veille constante et interactive⁶⁷. Par exemple, la campagne « J'exige » portée par la Coalition Nationale des Organisations de Société Civile de Jeunesse du Bénin (CN OSCJ Bénin) a largement utilisé les hashtags sur Facebook et Twitter pour mobiliser les jeunes autour de leurs droits

63 consulté le 08 avril 2025 à 03h22.

64 *Ibid.*

65 *Institut Commerce*, l'impact des réseaux sociaux sur les préférences politiques des jeunes; enjeux et opportunités, <https://www.institut-commerce-connecte.com/limpact-des-reseaux-sociaux-sur-les-preferences-politiques-des-jeunes-enjeux-et-opportunities-pour-les-entreprises/>? consulté le 10 mai 2025 à 08h06.

66 *République du Bénin*, Politique Nationale de la Jeunesse 2016–2025, Ministère de la Jeunesse, 2016.

67 *Eugène Aballo, Note 4*

civiques. Cette mobilisation numérique témoigne d'une volonté d'expression collective et d'engagement politique en dehors des cadres institutionnels traditionnels⁶⁸.

Les jeunes ne se limitent pas à une consommation passive de l'information. Ils développent des pratiques actives de recherche, de partage et de commentaire, participant ainsi à la circulation et à la mise en débat des questions politiques¹⁴. Cette appropriation numérique est également motivée par la volonté d'échapper à la censure et à la désinformation parfois présente dans les médias classiques⁶⁹.

La veille politique sur les réseaux sociaux repose sur des techniques spécifiques. Les jeunes sélectionnent leurs sources, vérifient les informations et participent à des groupes ou communautés d'intérêt politique. Les outils numériques comme les listes Twitter, les groupes Facebook thématiques et les applications de messagerie instantanée sont utilisés pour organiser la veille et échanger des analyses. Cependant, l'algorithme des plateformes joue un rôle ambivalent. S'il facilite l'accès à des contenus pertinents, il peut aussi enfermer les utilisateurs dans des bulles informationnelles, limitant la diversité des points de vue. Ce double dynamique oblige les jeunes à développer des compétences critiques pour naviguer efficacement dans l'environnement numérique.

Par ailleurs, des initiatives de veille citoyenne électorale, comme le projet « *Écho des présidentielles* », mobilisent des observateurs bénévoles dans les bureaux de vote et diffusent en temps réel des informations sur les réseaux sociaux⁷⁰. Ces pratiques renforcent la transparence et la participation politique, tout en illustrant l'intégration des réseaux sociaux dans les processus démocratiques béninois. Les réseaux sociaux jouent un rôle crucial dans le renforcement de la participation politique des jeunes, notamment lors des élections. Des campagnes telles que #MaVoixCompte ont été lancées pour sensibiliser les primo-votants aux enjeux démocratiques et encourager leur inscription sur les listes électorales⁷¹. Ces initiatives numériques complètent les formes traditionnelles d'engagement politique en offrant un espace d'expression accessible, interactif et souvent plus attractif pour la jeunesse.

La Politique Nationale de la Jeunesse (2016–2025) souligne l'importance de ces nouvelles formes de participation, en recommandant de « promouvoir l'utilisation des TIC pour renforcer la participation des jeunes à la vie politique et sociale »⁷². Ces outils numériques permettent également de renforcer la transparence des scrutins grâce à des initiatives de veille citoyenne électorale, où des jeunes volontaires observent et rapportent en temps réel le déroulement des votes⁷³.

68 *Idem*.

69 <https://dante.univ-tlse2.fr/s/fr/item/8738?utm> consulté le 08 avril 2025 à 03h22.

70 *Ibidem*.

71 *Afrique IT News*, « Le mouvement #TaxePasMesMo, une mobilisation numérique réussie », 2018.

72 *CN OSCJ Bénin*, Campagne #MaVoixCompte, 2019.

73 *République du Bénin*, Politique Nationale de la Jeunesse 2016–2025, Ministère de la Jeunesse, 2016.

Les travaux de Diplo Foundation insistent sur le fait que « *la participation numérique des jeunes est un levier essentiel pour la consolidation démocratique en Afrique, à condition d'être accompagnée d'une éducation aux médias et d'un accès équitable aux technologies* »⁷⁴.

II- Le rôle des réseaux sociaux dans la déstabilisation politique de la jeunesse béninoise

*La concentration de pouvoir, tant économique que politique, des plateformes numériques est comme une arme chargée posée sur une table. À un moment, les gens assis de l'autre côté de la table sont susceptibles de s'en saisir et d'appuyer sur la gâchette. (...) Aucune démocratie libérale ne peut se satisfaire de confier un pouvoir politique aussi concentré à des individus, en assumant qu'ils sont animés par de bonnes intentions.*⁷⁵ Ces propos renseignent à suffisance de la démesure des géants de l'Internet et de combien elle inquiète plus seulement les économistes, mais aussi le monde politique. Chacun dans leur domaine, Amazon, Google, Facebook, Twitter, voire Netflix sont en effet devenus tellement puissants de sorte que leur position, sur leur créneau respectif, peut être décrite comme dominante.⁷⁶ Cette domination se traduit par leur influence néfaste des plateformes numériques sur le jeu politique (A) et l'intervention répressive abusive de l'exécutif (B).

A- L'influence néfaste des plateformes numériques sur le jeu politique

« *Je sais que j'ai du sang sur les mains maintenant* ».⁷⁷ Cette phrase issue d'un mémo interne de Facebook qui a fuité dans la presse en septembre 2020, a révélé au monde l'ampleur et le caractère potentiellement dramatique de l'influence néfaste que peuvent avoir les grandes plateformes numériques sur le jeu politique et le fonctionnement démocratique de nombreux pays..⁷⁸ Avant d'être licenciée, l'auteure du mémo, Sophie Zhang, était employée par Facebook en tant que data scientist chargée de traquer ce que l'entreprise californienne appelle « *comportement inauthentique* », à savoir la création en masse de faux comptes, likes et autres partages.⁷⁹ C'est grâce à ce genre de système que les réseaux sociaux arrivent à influencer le débat public (1) et manipuler l'information (2).

74 APDP, Rapport sur la veille citoyenne électorale, 2022.

75 *Les Gafam, une menace pour la démocratie*, émission animée sur RFI le 25 novembre 2020 par Francis Fukuyama, Barak Richman et Ashish Goel.

76 Disponible sur <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-tour-du-monde-des-idees/les-gafam-une-menace-pour-la-democratie-5676358> consulté le 12 mars 2022 à 12h25.

77 *Ibid.*

78 Craig (S.), disponible sur <https://www.buzzfeednews.com/article/craigsilverman/facebook-ignore-political-manipulation-whistleblowermemo> consulté le 12 février 2022 à 02h51.

79 Au fur et à mesure de son travail, elle a constaté que Facebook facilite l'ingérence dans les élections et la propagande politique et, à moins que cette activité ne nuise aux intérêts commerciaux de l'entreprise, celle-ci ne se soucie pas de régler le problème. Dans son mémo elle identifiait des

1- La mauvaise orientation du débat public

Pour peser sur l'opinion et le débat public, les think tanks jouent un rôle clé. Se présentant comme des lieux indépendants et objectifs d'analyse et de proposition, ils sont en réalité aussi des véhicules de lobbying pour les entreprises, à travers les conférences, tables rondes et rencontres informelles qu'ils organisent, leurs publications à destination des décideurs, leurs experts qui interviennent sur les plateaux télévisés et les chiffres qu'ils produisent pour alimenter la une des médias. Les GAFAM⁸⁰ ont compris l'intérêt d'investir ce terrain en apportant des financements, en participant à leurs activités ou en mettant à disposition, leurs employés. Dans le contexte spécifique de la désinformation, un nombre croissant de mercenaires digitaux efficaces, disponibles et peu coûteux ont vu le jour ces dernières années sur tout le continent.

Ces spécialistes de la désinformation adoptent diverses tactiques sophistiquées, notamment l'utilisation de bots, de trolls et de deepfakes⁸¹, et ont évolué au fil du temps, employant des stratégies qui camouflent leurs origines en externalisant les opérations de publication à des personnalités influentes locales ou « franchisées » des sphères commerciales, culturelles et même religieuses. Ces campagnes utilisent des tactiques telles que le partage en masse par des « influenceurs » et l'utilisation de faux comptes de médias sociaux et de pseudonymes. Des hommes politiques, des gouvernements autoritaires et démocratiquement élus, s'appuient sur ces jeunes chômeurs, souvent qualifiés en graphisme, en informatique ou en communication stratégique, pour mener à bien des campagnes de manipulation. Ces mercenaires ou « guerriers du clavier » sont faiblement rémunérés⁸² afin de ternir l'image des concurrents politiques ou économiques.

La production de fausses informations et de désinformation est devenue un modèle commercial. Au-delà des individus, certains sont des entreprises de relations publiques

dizaines de pays, dont l'Inde, le Mexique, l'Afghanistan et la Corée du Sud, où ce type d'abus permettait à des politiciens, mais aussi à des agences de renseignement de manipuler le public. Elle a également révélé le peu de mesures prises par l'entreprise pour atténuer le problème, malgré ses efforts répétés pour le porter à l'attention de la direction.

80 GAFAM est un acronyme qui désigne les cinq plus grandes entreprises technologiques américaines, connues pour leur influence majeure dans le secteur du numérique. Voici ce que chaque lettre signifie : **G** : Google **A** : Apple; **F** : Facebook (maintenant Meta); **A** : Amazon; **M** : Microsoft.

81 Les deepfakes sont des vidéos, images ou enregistrements audio créés grâce à l'intelligence artificielle (IA) et au machine learning, qui permettent de manipuler ou de générer des contenus très réalistes mais faux.

Concrètement, avec des algorithmes sophistiqués, on peut par exemple remplacer le visage d'une personne dans une vidéo par celui d'une autre, ou faire dire à quelqu'un des choses qu'il n'a jamais dites. Le résultat peut être très convaincant, au point qu'il devient difficile de distinguer le vrai du faux à l'œil nu.

82 Par exemple, au Nigeria, ils étaient payés 14 dollars par mois pour leurs campagnes de désinformation coordonnées.

clandestines ou secrètes qui diffusent de la désinformation sous la forme d'articles isolés ou de campagnes sophistiquées à grande échelle visant à discréditer les opposants politiques

L'agence GPCI, qui signifie « Groupe Panafricain pour le Commerce et l'Investissement » est l'un des exemples les plus probants de l'émergence de ces nouveaux acteurs de la désinformation en Afrique. Ce groupe est connu pour ses activités de trafic d'influence et de désinformation, opérant principalement au Burkina Faso, au Mali, au Togo, où il est enregistré et a ses bureaux, au Maroc et en République centrafricaine submergées par l'information, les générations en âge de voter remettent en cause le discours politique dominant. Cette tentative de réappropriation des enseignements du passé et d'une actualité débarrassée des commentaires jugés tendancieux et manipulés est porteuse d'une nouvelle conscience civique. Parfois ignorée et sous-estimée par les puissances occidentales, cette réappropriation de l'histoire et l'émergence de nouvelles aspirations socio-politiques à travers tout le continent est importante à respecter et à comprendre.

Les nouvelles et les anciennes générations, parfois de manière différente, souhaitent la reconnaissance et à la valorisation de leur patrimoine, de la variété et de la puissance de leurs savoirs. Les priorités quotidiennes sont certes économiques et politiques, mais cela ne signifie pas que les sociétés africaines n'aspirent pas à une nouvelle compréhension des difficultés et des forces de leurs sociétés, de leurs repères et de leurs ressources mémorielles, nationales et panafricaines. Ces tendances alimentent une recherche constante de contre-information, alternatives aux anciens discours, elles font aussi le lit des différentes formes de désinformation.

La diffusion délibérée d'informations fausses et trompeuses est devenue une tactique courante employée par ces acteurs pour manipuler les récits, discréditer les opposants et consolider leur emprise sur le pouvoir. L'utilisation de la désinformation s'étend à des paysages politiques plus larges et est déployée pour miner la dissidence, faire taire l'opposition, dissimuler la mauvaise gouvernance et consolider le pouvoir. Des gouvernements utilisent les nouvelles fausses et trompeuses comme des « arguments d'autorité » pour restreindre les droits civiques, la liberté d'expression, de manifestation, de rassemblement et de mouvement de leurs opposants politiques. En outre, la propagation de rumeurs sur les lieux de naissance présumés de personnalités politiques, souvent étrangères, et le rejet de leur légitimité à briguer le pouvoir sont des pratiques assez courantes sur les scènes politiques africaines et y créée des nouvelles tensions. Au Niger, Mohamed Bazoum, alors candidat à la présidence et membre de la communauté arabe (une minorité souvent discriminée), a été accusé d'être né en Libye et non au Niger.

Au Sénégal, le regroupement des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (Restic) va déposer une plainte contre TikTok auprès de la Commission sénégalaise pour la protection des données personnelles, pour non-respect par le réseau social d'origine chinoise de la législation sur les données personnelles, notamment en ce qui concerne les enfants et les mineurs. Mais les exemples de ce type sont très rares. Lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO qui s'est tenue en février 2023, les réseaux de régulateurs ont souligné leur volonté de développer des systèmes de contrôle cohérents

dans toutes les régions du monde afin de mieux répondre à ces objectifs tout en minimisant la fragmentation de l'espace numérique.

Face à cette énième révélation sur le dysfonctionnement d'un des plus puissants géants de la Silicon Valley, les fameux GAFAM ont remis sur le devant de la scène publique la question de leur influence politique et partant de la manipulation de l'information dont ils peuvent être capables.

2- La manipulation de l'information en direction de la jeunesse

La manipulation par production, rétention ou déformation, est aussi vieille que l'information; c'est-à-dire que la vie en société, puisqu'elle lui est consubstantielle. Elle est partie prenante des ruses de guerre, qui ont toujours existé. Avant la bataille de Qadesh en 1274 avant notre ère, par exemple, les Hittites auraient utilisé de fausses informations transmises aux Égyptiens, pour influer sur le sort du conflit. La manipulation de l'information est théorisée depuis l'Antiquité, au travers d'ouvrages comme l'Arthashâstra indien du IVeme siècle avant notre ère, les Dialogues de Platon et la Rhétorique d'Aristote⁸³ ou encore, plus récemment, *L'Art de persuader* de Pascal⁸⁴ ou *L'Art d'avoir toujours raison* d'Arthur Schopenhauer.⁸⁵ Il peut être utile de rappeler que les manipulations de l'information, toutes virtuelles qu'elles peuvent paraître, ont de nombreux effets bien réels, et parfois physiques.

Ne serait-ce que ces dernières années, elles ont interférédans plusieurs processus démocratiques majeurs, dont les élections présidentielles des plus grandes puissances mondiales, et ont déstabilisé de grandes entreprises du numérique. Elles ont divisé l'opinion publique, semé le doute quant à la véracité des informations délivrées par les médias de référence, renforçant le rejet dont ces derniers peuvent faire l'objet.⁸⁶ Elles ont joué un rôle dans des crises diplomatiques majeures.⁸⁷ Elles ont favorisé la saturation des espaces

83 A. Koyré, *Réflexions sur le mensonge*, 2004, p.12.

84 Ouvrage paru en 1660.

85 Ouvrage paru en 1830.

86 Notamment en Ukraine, Syrie, Golfe entre autres.

87 L'*« affaire Lisa »* a agité l'Allemagne en janvier 2016. Après avoir disparu pendant 30 heures, une adolescente de 13 ans, appartenant à la communauté des Russlanddeutsche, a prétendu avoir été enlevée, frappée et violée par trois Hommes de type « méridional ». La Russie s'est alors immédiatement emparée du sujet, d'abord sur la première chaîne nationale, ensuite dans les médias russes à l'étranger (Sputnik, RT Deutsch) et sur les réseaux sociaux, où l'histoire a été relayée notamment par des groupes d'extrême droite. Via Facebook, des manifestations ont été organisées, impliquant notamment les Russlanddeutsche et des groupes néonazis – manifestations couvertes par les médias russes et allemands. Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a fait deux déclarations publiques dans lesquelles il accusait les autorités allemandes de dissimuler la réalité derrière du politiquement correct pour des raisons de politique intérieure, mettant en cause la compétence de la police et du système judiciaire allemand. Il estimait que Lisa ne pouvait pas avoir « disparu de son plein gré pendant 30 heures ». Son homologue allemand Frank-Walter Steinmeier a quant à lui accusé la Russie de propagande politique. Finalement, l'enquête a démontré que Lisa avait menti : elle avait disparu volontairement et se trouvait chez

numériques par des communautés de trolls pratiquant le harcèlement et l'intimidation. Avec parfois des conséquences funestes : les manipulations sur Facebook, à coups de fausses rumeurs et de photos retouchées, ont joué un rôle non négligeable dans la persécution des Rohingyas en Birmanie, que les Nations unies ont qualifié de *nettoyage ethnique*,⁸⁸ voire de génocide.⁸⁹ À une échelle moindre, en mai 2021, la presse sénégalaise publie un article concernant une note technique des services de renseignements sénégalais selon laquelle « *les manifestations qui ont suivi l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko en mars ont été largement amplifiées par une armada de 9000 comptes Twitter probablement coordonnés* ».⁹⁰ Il est vrai que les réseaux sociaux ont joué un rôle très important lors des manifestations du mois de mars 2021, aussi bien comme outils de mobilisation que comme plateformes d'information sur le déroulement des événements⁹¹. Le rôle des réseaux sociaux a été d'autant plus important que certains médias audiovisuels avaient été suspendus par le Conseil national de régulation des médias (CNRA) et d'autres accusés par les manifestants et des partis de l'opposition de faire le jeu du gouvernement. Et puis, les plateformes permettaient aux citoyens non seulement de voir ce qui se passait à travers le pays, mais aussi de donner directement leur avis sur les événements en cours.⁹²

un ami. L'affaire Lisa a montré la puissance que peut avoir une information fausse (déclencher des manifestations, contribuer à la montée des sentiments anti-migrants et frôler une crise diplomatique), la vulnérabilité que constitue pour Berlin la communauté des Russlanddeutsche et la nécessité de mettre en place un mécanisme pour réagir au plus vite, car, si l'affaire a pu se développer, c'est uniquement parce que le démenti est arrivé trop tard.

88 Gowen (A.) et Bearak (M.), « Fake News on Facebook Fans the Flames of Hate Against the Rohingya in Burma », The Washington Post, 8 décembre 2017, p. 56.

89 UN Doc. A/HCR/39/64 (24 août 2018).

90 Émeutes de mars : les services sénégalais enquêtent sur les soutiens étrangers des manifestants. Africa Intelligence, 6 mai 2021.

91 Les incidents se sont produits dans un climat de tension grandissante au Sénégal, pays réputé pour sa stabilité dans une région troublée. Ce nouveau rendez-vous avec la justice pour Ousmane Sonko, troisième à la présidentielle de 2019 et candidat déclaré à celle de 2024, a donné lieu à un important dispositif policier, comme à chaque fois qu'il a été convoqué depuis deux ans.

Ousmane Sonko est poursuivi par le ministre du Tourisme Mame Mbaye Niang, également un responsable du parti présidentiel, pour « *diffamation, injures et faux* ». Le procès s'est ouvert après une énorme bousculade à l'arrivée du prévenu, les gardes empêchant ses partisans d'entrer dans une salle déjà bondée de journalistes et de représentants de l'opposition. Finalement, le président a ordonné un renvoi du procès au 16 mars.

Ousmane Sonko s'était abstenu de se présenter le 2 février. Ses avocats avaient assuré que leur client n'avait pas reçu de convocation. Ousmane Sonko avait annoncé mercredi soir qu'il se rendrait au procès jeudi matin. Il avait appelé « *tous les Sénégalais à se joindre à (lui) au tribunal de Dakar pour mettre fin à cette mascarade* ». Son déplacement dans un cortège d'une dizaine de voitures suivies par de nombreux véhicules des forces de sécurité a causé un tohu-bohu dans Dakar, bloquant le trafic sur un des principaux axes de la capitale.

92 Sakho (M.), La place essentielle des réseaux sociaux numériques dans la contestation au Sénégal. The Conversation, 23 mars 2021, p. 3.

C'est ainsi qu'avec l'hashtag #FreeSenegal⁹³, deux millions de tweets et plus d'un milliard d'impressions ont été recensés en cinq jours.⁹⁴ #FreeSenegal a aussi été largement utilisé par les membres de la diaspora sénégalaise à travers le monde, mais également certaines célébrités étrangères. La pandémie de la Covid-19 est également un autre moment de forte propagation de fausses informations, qui ont contribué à installer la suspicion vis-à-vis des vaccins au Sénégal.⁹⁵ Ce fut le cas lorsque certains sites ont déformé les propos d'un responsable de l'OMS, laissant entendre que le gouvernement avait accepté qu'un vaccin contre la Covid-19 soit testé au Sénégal. Ce dernier parlait en fait d'essais thérapeutiques dans le cadre du programme Solidarity⁹⁶ de l'OMS. Cette information semblait d'autant plus crédible pour certains que quelques semaines auparavant, un journal annonçait l'arrivée de vaccins à l'aéroport Blaise Diagne de Diass. Il aura fallu une mise au point du gestionnaire de cet aéroport pour que l'on sache qu'il n'en était rien.⁹⁷ De plus, un dirigeant d'un syndicat

93 C'est un mouvement né sur Twitter et qui réunit toutes les dénonciations des internautes sénégalais envers le régime du Président Macky Sall. C'est aussi un hashtag fédérateur qui a permis à la communauté internationale de s'intéresser à leur combat, aux gens de faire des collectes, d'organiser des dons de sang, et de se rassembler autour d'actions conjointes pour venir en aide aux blessés et personnes emprisonnées.

Il est né en mars 2021 pendant la période de crise qui a vu le pays sombrer dans un climat de manifestations, de soulèvements populaires. Le bilan officiel faisait état de 14 morts en mars 2021 et plusieurs blessés et arrestations. Au lancement de ce mouvement, le 03 Mars 2021 jusqu'en mis mars 2021, le hashtag #FreeSenegal avait obtenu plus de **2,8 millions tweets**. Il a permis d'internationaliser la cause et de faire intervenir des médias internationaux en vue de mettre en lumière les revendications de part et d'autre.

Les messages créés et véhiculés sur le hashtag avaient obtenu **1,6 milliards de vues**. Ce qui est énorme! Et cela a valu l'exposition de cette cause dans plusieurs pays à l'instar de la France, des USA, du Nigeria, du Canada, du Maroc, etc Free Senegal, c'est aussi un énorme élan de solidarité! En 2021, en l'espace de 4 jours, le mouvement, avec l'aide de plusieurs internautes, a su mutualiser ses forces autour de deux cagnottes.

L'une eut obtenu +7000 dollars et l'autre plus de 10 Millions FCFA. Ces sommes récoltées bénévolement par les internautes sénégalais sur Twitter, surnommés #TL221 ont permis de gérer les ordonnances des blessés, de trouver des avocats pour les manifestants arrêtés, et de soutenir les familles des victimes.

A la même période, Il y'a eu également un appel au don de sang pour les blessés et cela en continue. En 48h, le CNTS avait pu obtenir plus de 600 poches de sang.

A la même période, il y'a eu une véritable guerre de RP pour influencer l'opinion nationale et internationale et portée par le camp du pouvoir, qui essayait de mettre en avant les hashtags #MackyTravaille et #SenegaliSFree pour inverser les tendances de conversation.

94 Sakho, *Note 93.*, p. 4.

95 Entretien avec Ousmane Thiongane, coordinateur de la cellule digitale de la présidence de la République du Sénégal. Juin 2021.

96 Entretien avec Mamadou Ndiaye, Docteur en Communication, directeur du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI). Juin 2021.

97 *BBC News Afrique, Aliou Sall démissionne à la suite d'un scandale financier; 2019*, [en ligne]. BBC. Disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/region-48749934> consulté le 13 avril 2025 à 10h25.

cat d'enseignants très connu dans le pays, Dame Mbodj, est régulièrement invité sur les plateaux télé où il reprend allègrement des théories conspirationnistes.⁹⁸ Parmi les motifs de refus du vaccin, la plupart font écho à de fausses informations propagées sur les réseaux sociaux, notamment que « *le vaccin serait incertain parce qu'il a été mis au point trop rapidement et ses effets secondaires pourraient être très graves et cachés* », ou bien, que « *le vaccin fait partie d'un complot occidental visant à réduire la population africaine* ».⁹⁹

La transformation numérique de nos sociétés et des processus électoraux s'accompagne en effet d'un certain nombre de défis et de risques pour les démocraties modernes. L'omniprésence des TIC a permis l'émergence de nouvelles menaces à l'encontre des processus électoraux qu'il est possible de classer suivant deux catégories principales.¹⁰⁰ On en a pour preuve, les ingérences répétées qui se sont produites depuis 2014¹⁰¹ qui démontrent que les démocraties occidentales, même les plus grandes, n'étaient pas immunes. Ensuite, la tentative d'ingérence dans l'élection présidentielle française de 2017, avec l'affaire dite des « *Macron Leaks* » a renforcé cette opinion.

Les manipulations de l'information sont à la fois une cause et un symptôme de la crise de la démocratie, incarnés par une abstention croissante aux élections et une défiance de l'opinion à l'égard des élus, voire une remise en cause des valeurs démocratiques et libérales. La dépréciation de la vérité est l'une des manifestations de cette crise de confiance, en même temps qu'elle l'entretient. Cette crise est due à des facteurs circonstanciels, dont la crise financière de 2008–2009, mais aussi à des causes profondes.¹⁰²

98 Mihoubi (S.), « Géohistoire et enjeux géopolitiques de l'implantation de radio chine internationale en Afrique de l'Ouest francophone depuis 1949. Le site de la Revue de géographie historique, N°12, Mai 2018.

99 *Idem*.

100 D'un côté, les menaces en matière de cybersécurité, notamment à l'encontre des candidats, des électeurs voire du processus électoral lui-même ; de l'autre, les menaces liées à l'information des électeurs et à la définition de leur choix.

101 Ukraine, Bundestag, référendum néerlandais, Brexit, élection américaine.

102 Le rejet des élites. Des États-Unis aux Philippines en passant par la Hongrie, la haine de l'establishment semble être une passion partagée des opinions dont s'emparent efficacement tous les outsiders populistes, vrais ou prétendus.

2. La polarisation identitaire. En réaction à la porosité des frontières et aux formes hybrides de métissage culturel qu'engendre la globalisation, les opinions sont en demande d'une réaffirmation claire de la clôture du « nous » contre « eux ». Y participent des phénomènes tels que l'érection de murs (Israël, États-Unis, Hongrie), l'expansion de gated communities urbaines, l'imposition de quotas de réfugiés, etc.

3. La subversion et le détournement des institutions démocratiques. Les pouvoirs en place tendent à transformer de l'intérieur la nature de l'État de droit dont ils héritent (asservissement du judiciaire en Pologne, renforcement des pouvoirs de police grâce aux lois d'exception en Turquie, criminalisation des oppositions et des ONG en Russie et en Israël). Le recours aux plébiscites permet de légitimer la perpétuation de l'exécutif au-delà des délais prévus par les constitutions (3e mandats au Venezuela, au Burundi et au Congo).

B- L'intervention répressive abusive de l'exécutif

Alors que l'État de droit repose sur un équilibre entre les pouvoirs et le respect des libertés fondamentales, certaines actions de l'exécutif soulèvent des inquiétudes croissantes quant à leur légitimité et leur proportionnalité. Lorsque les autorités utilisent la force publique de manière excessive, hors de tout contrôle judiciaire effectif, c'est l'ensemble des principes démocratiques qui se trouve fragilisé. Dans ce contexte, il est essentiel de questionner la nature, les justifications et les dérives potentielles de l'intervention répressive de l'exécutif, afin d'en mesurer les conséquences sur les droits individuels et le fonctionnement des institutions. Il apparaît d'emblée que l'Etat s'adonne à une surveillance politique (1) et des arrestations arbitraires (2).

1- La recrudescence de la surveillance politique

En sa séance du Conseil des ministres du 16 février 2022, le gouvernement béninois a, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, autorisé la collecte et le traitement de données par des systèmes de vidéo-protection. Et le dispositif semble se mettre progressivement en place déjà à Cotonou. Le dispositif de vidéo surveillance se met déjà en place, selon des médias locaux. Des caméras de surveillance sont positionnées dans la capitale économique, renseignent lesdites sources. « *Depuis quelques jours, au moins une caméra de surveillance a été placée dans la ville. Elle se situe au carrefour de Zogbo dans le 9ème arrondissement en quittant le stade de l'Amitié général Mathieu Kérékou pour se rendre en ville en passant par le collège d'enseignement général de ce quartier. Elle est fixée sous les panneaux solaires du feu tricolore opposé à l'agence de la poste du Bénin. Elle capture toutes les images des personnes qui empruntent ce passage. Contrairement aux grandes caméras placées dans les agglomérations européennes et perceptibles de loin, celle du carrefour Zogbo est plus petite et n'attire pas l'attention. Il s'agit probablement des premiers essais de vidéo surveillance que la police compte mettre en place à Cotonou avant leur extension dans le reste de la ville* »¹⁰³ renseigne la nouvelle tribune info.

Une option du gouvernement pour combattre l'insécurité grandissante à Cotonou et autres villes du pays. « *La mise en place de tels systèmes est destinée à assurer le renforcement des mesures visant la sécurité publique. Elle participe surtout de l'optimisation de la lutte contre le grand banditisme à travers la prévention, la recherche, la constatation ou la poursuite des infractions pénales, l'exécution des condamnations pénales ou des mesures*

4. La « barbarisation des bourgeois » en temps de crise²⁵. Les leaders populistes ou « nouveaux démagogues » se posent le plus souvent en champions d'une classe moyenne dopée à la croissance (pays émergents) ou terrorisés à l'idée d'un déclassement (zone OCDE).

5. Une crise globale de la communication politique. Cette crise du logos profondément destructrice pour l'espace public trouve sa source dans un double phénomène : le développement, d'une part, d'une blogosphère conspirationniste et transnationale qui fait le jeu de la propagande et celui, d'autre part, de la désinformation de certains régimes et mouvements anti-libéraux.

103  consulté le 12 mars 2022 à 02h22. consulté le 12 mars 2022 à 02h22.

de sûreté. Ceci doit se faire, conformément aux prescriptions légales, en veillant au respect scrupuleux de la vie privée des citoyens. Le Gouvernement a donc requis l'avis favorable de l'Autorité de protection des données à caractère personnel avant l'adoption du présent décret aux termes duquel, le champ de vision des systèmes de vidéo-protection ne couvre en aucun cas les lieux privés. Ainsi, il s'applique aux systèmes de vidéo-protection entendu comme tout dispositif technologique de capture, de stockage et de traitement d'images, installé sur la voie publique, les lieux publics, les lieux ouverts au public, dans les infrastructures, installations et édifices publics, pour le compte de l'État, d'une collectivité locale, d'un établissement public ou d'une personne morale de droit privé gérant un service public » informe le compte rendu du Conseil des ministres du 16 février 2022.¹⁰⁴

Certaines pratiques de surveillance impliquent l'écoute d'appels téléphoniques, la collecte de SMS, de « communications Skype » ainsi que les divers signaux audio et vidéo qui passent par des ordinateurs, des téléphones de type « Smartphone », des communications satellites et des lignes traditionnelles. Ces pratiques mettent à jour et élargissent efficacement le type de surveillance des télécommunications qui avait mené aux scandales précédents impliquant le système Echelon pour la surveillance des communications personnelles et commerciales.¹⁰⁵ Ces différentes pratiques d'interception des communications sont à la fois complexes et interconnectées et sont conçues pour traiter secrètement des données personnelles. Ces dernières se composent à la fois de contenu¹⁰⁶ et de métacontenu.¹⁰⁷

Une fois collectées, les données et les métadonnées sont conservées pendant une période précise¹⁰⁸ puis elles sont organisées via des plateformes d'intégration¹⁰⁹ afin de devenir intelligibles par la visualisation des réseaux¹¹⁰ faisant déjà l'objet d'une suspicion. Au Togo par exemple, Plus de 300 numéros togolais apparaissent dans la liste des cibles potentielles du logiciel espion israélien, Pegasus¹¹¹.

104 *Idem.*

105 Schmid (G.), Sur l'existence d'un système d'interception mondial des communications privées et économiques (système d'interception ECHELON) (2001/2098(INI)), 11 juillet 2001.

106 *Notamment des enregistrements d'appels téléphoniques, des SMS, des emails, des contributions sur Facebook, l'historique des visites de sites d'un utilisateur, etc.*

107 *A savoir le moyen, l'heure, la date, le créateur et le lieu de création des données transmises.*

108 Comme dans Tempora. C'est est le nom d'un programme de surveillance électronique du GCHQ, qui permet à l'agence britannique d'intercepter les données transitant par les câbles en fibre optique entre l'Europe et les États-Unis.

109 Comme PRISM. Le cadre du PRISM et ses outils d'applications se sont étendus depuis 2004. A ce jour il a été appliqué au Pakistan, en Ouganda, en Afrique du Sud, au Mexique, au Paraguay, au Honduras, en Haïti, en Chine et en Côte-d'Ivoire d'Ivoire pour des fins d'évaluation.

110 En premier lieu les personnes et les adresses Internet.

111 Le Projet Pegasus est une collaboration sans précédent menée par plus de 80 journalistes de 17 médias dans 10 pays et coordonnée par Forbidden Stories, une ONG basée à Paris travaillant dans le secteur des médias, avec le soutien technique d'Amnesty International, qui ont mené des analyses techniques de pointe visant à détecter des traces du logiciel espion Pegasus dans des téléphones portables. « Le Projet Pegasus montre à quel point le logiciel espion de NSO Group est une arme de choix pour les gouvernements répressifs qui cherchent à réduire au silence

Le Togo est l'un des pays africains les plus proches de l'État hébreu¹¹². Les personnes ciblées sont notamment des militants, des journalistes¹¹³ ou des opposants politiques.¹¹⁴ Côté politique, on retrouve parmi les numéros visés par le logiciel espion Pegasus ceux d'opposants au régime de Faure Gnassingbé. C'est le cas de Tikpi Atchadam, leader du Parti national panafricain, ou encore Agbeyomé Kodjo, candidat malheureux à la présidentielle de 2020 contre le chef de l'État. Tous deux vivent aujourd'hui en exil. Des militants et journalistes sont également ciblés, comme David Ekoué Dosseh¹¹⁵, ou encore le journaliste d'investigation Carlos Ketohou. Si l'entreprise israélienne NSO¹¹⁶ qui édite et commercialise le logiciel Pegasus conteste ces révélations, les autorités togolaises, elles, ne nient pas. Interrogé par le journal *Le Monde* sur l'utilisation du logiciel Pegasus au Togo pour lutter contre le terrorisme, le président Faure Gnassingbé répond que « *chaque État souverain s'organise pour faire face à ce qui le menace avec les moyens dont il dispose.* »¹¹⁷ c'est ainsi que le Sénégal aussi dispose de son système.

2- La multiplication des arrestations arbitraires.

Depuis plusieurs années, le Bénin, autrefois considéré comme un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest, est confronté à une inquiétante multiplication d'arrestations arbitraires

les journalistes, à s'en prendre aux militant-e-s et à écraser l'opposition, mettant ainsi d'innombrables vies en péril », a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

112 *RFI*, Au Togo, plus de 300 numéros de téléphone ciblés par Pegasus [en ligne]. Radio France Internationale. Disponible sur : [https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210724-au-togo-plus-de-300-numéros-de-téléphone-ciblés-par-pegasus-2021](https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210724-au-togo-plus-de-300-numeros-de-téléphone-ciblés-par-pegasus-2021), consulté le 10 mars 2025 à 08h22.

113 C'est en enquêtant sur les circonstances de cette arrestation complètement arbitraire et des accusations portées contre ces journalistes qu'il a été découvert qu'ils étaient en réalité dans le collimateur des autorités togolaises de longue date, comme le montre le cyberespionnage industriel auquel Loïc Lawson a été soumis en 2021. Jusqu'à ce que le scandale Pegasus éclate en juillet de cette année-là et éclabousse le Togo, les intrusions sur son portable ont eu lieu à une cadence ahurissante, jusqu'à plusieurs fois par semaines pendant six mois, permettant aux auteurs de cette opération d'avoir accès à l'ensemble des données du journaliste. Il s'agit des premiers cas avérés de journalistes ciblés par un logiciel d'espionnage dans ce pays. Il revient à la justice d'établir la responsabilité des autorités togolaises et de la société NSO lui ayant fourni ce logiciel espion.

114 *RFI*, Au Togo, plus de 300 numéros de téléphone ciblés par Pegasus [en ligne]. Radio France Internationale. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210724-au-togo-plus-de-300-numéros-de-téléphone-ciblés-par-pegasus-2021>.

115 Il s'agit du fondateur de la plateforme citoyenne *Togo Debout*.

116 *Il faut dire aussi que le pays est particulièrement proche diplomatiquement d'Israël. « Les Israéliens ont des intérêts au Togo, notamment dans le domaine du phosphate. Le Togo est l'un des pays africains à avoir approuvé la décision de Donald Trump de ramener la capitale à Jérusalem et donc cette amitié avec l'État d'Israël se traduit également par des consultations sur le plan sécuritaire pour le régime togolais. Le pouvoir entretient des relations privilégiées avec des réseaux israéliens animés par des anciens du Mossad, l'agence israélienne de renseignement extérieur ».*

117 *Ibidem*.

ciblant principalement les jeunes activistes, militants de la société civile, journalistes et opposants politiques. Ce phénomène soulève de graves interrogations quant au respect des libertés fondamentales, à la liberté d'expression et à la vitalité démocratique du pays. Les récents développements, marqués par la réélection controversée du président Patrice Talon en 2021, témoignent d'un durcissement du régime et d'une restriction croissante de l'espace politique. La jeunesse béninoise, très connectée et informée ainsi qu'il a été démontré plus haut, s'est affirmée comme un acteur clé du changement social, à travers ses nombreuses mobilisations. Activistes en ligne, militants écologistes, étudiants engagés, ces jeunes contestent la gouvernance en place et revendiquent davantage de justice sociale. Leur montée en puissance semble inquiéter un pouvoir peu tolérant à la contestation, qui utilise divers moyens pour étouffer ces voix dissidentes.

Le cas de Steeve Amoussou, alias « Frère Hounvi », est emblématique de cette situation. Cyberactiviste influent, critique virulent du régime, il a été arrêté en août 2024 au Togo dans des circonstances controversées avant d'être transféré au Bénin. Sa détention a suscité une forte mobilisation au sein de l'opposition et de la société civile, illustrant les méthodes employées pour neutraliser les critiques¹¹⁸. D'autres figures, comme Parfait Gnami et Hosée Hougnibio, ont également été arrêtées pour avoir organisé des manifestations pacifiques ou exprimé leur soutien à des opposants politiques. Les accusations retenues contre eux, telles que "attroupement non autorisé" ou "incitation à la rébellion", sont fréquemment utilisées pour décourager toute contestation¹¹⁹.

Le 19 décembre 2019 au Bénin, le journaliste Ignace Sossou, qui travaille pour le média en ligne Bénin web TV, et collabore avec plusieurs collectifs comme le Consortium international des journalistes d'investigation, est interpellé à son domicile par des éléments de l'Office Central de Répression de la Cybercriminalité (OCRC). Il lui est reproché d'avoir posté la veille sur Facebook et Twitter, des propos attribués au procureur, Mario Mètonou. Le chef du parquet de Cotonou intervenait, le 18 décembre, lors d'une conférence organisée par l'Agence française de développement des médias CFI, pour débattre des « fake news », les fausses informations. Les propos relayés par le journaliste, semblaient plutôt critiques de l'attitude du pouvoir béninois vis-à-vis de la liberté d'expression. « La coupure d'Internet le jour du scrutin [législatif] du 28 avril est un aveu de faiblesse des gouvernants », aurait notamment déclaré le procureur. Placé en garde à vue, et poursuivi pour "harcèlement par le biais de moyens de communications électroniques" (Article 550 du Code du Numérique), Ignace Sossou a été condamné le 24 décembre 2019 en Première Instance à dix-huit mois de prison ferme et 200 000 francs CFA d'amende. Ses avocats contestent la décision et interjettent appel. La Juridiction de second degré réduit sa peine et le condamne à six mois d'emprisonnement ferme et six mois avec sursis, et une amende de 500.000 francs CFA. Il s'est pourvu en Cassation. En attendant l'arrêt de la Cour Suprême, le journaliste Ignace Sossou est sorti de la prison civile de Cotonou, le 24 juin 2020.

118 Voir rapport Amnesty International, 2024.

119 Voir rapport Human Rights Watch, 2023.

Cette tendance ne se limite pas aux seuls activistes politiques. Clément Vignon, jeune blogueur, a été interpellé en 2023 pour avoir relayé des critiques du gouvernement sur les réseaux sociaux. Catherine Agbanrin, militante écologiste engagée contre la déforestation, a été arrêtée en 2024 lors d'une manifestation pacifique. Jean-Michel Houessou, étudiant et membre d'une organisation de défense des droits humains, a été arrêté en 2022 après avoir participé à une protestation contre la hausse des frais universitaires. L'artiste engagée Esther Dagnon, qui dénonçait la corruption à travers sa musique, a aussi été ciblée, tout comme Kossi Agbo, journaliste indépendant et lanceur d'alerte, arrêté pour avoir publié une enquête sur des malversations dans un projet public. Ces cas témoignent d'une répression élargie à diverses formes d'expression et d'engagement citoyen¹²⁰.

Sur le plan juridique, bien que la Constitution béninoise garantisse la liberté d'expression et de manifestation, la réalité montre une application souvent sélective et arbitraire des lois. Des textes vagues relatifs à la sécurité nationale sont régulièrement brandis pour justifier des arrestations et détentions prolongées, sans que les droits fondamentaux soient pleinement respectés. L'instrumentalisation de la justice est dénoncée par plusieurs observateurs et ONG, qui soulignent une indépendance fragile du système judiciaire, parfois mis au service d'objectifs politiques visant à réduire au silence les voix dissidentes.

Les conséquences sociales et politiques de cette répression sont lourdes. Le climat de peur et de méfiance qu'elle installe limite l'engagement citoyen et affaiblit les mouvements sociaux, dont le rôle est pourtant crucial pour le développement démocratique et la justice sociale. Par ailleurs, l'érosion des libertés fondamentales fragilise la réputation démocratique du Bénin, mettant en danger la stabilité politique et la cohésion sociale, à un moment où le pays doit préparer les échéances électorales à venir.

Face à cette situation, il apparaît urgent d'engager un dialogue national inclusif rassemblant le gouvernement, la société civile et les jeunes activistes. Ce dialogue est essentiel pour restaurer la confiance, apaiser les tensions et garantir un climat politique serein et respectueux des droits humains. En parallèle, le renforcement des mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits humains doit être une priorité. Cela inclut notamment le soutien aux organisations de défense des droits locaux, ainsi que la formation et l'indépendance des acteurs judiciaires afin d'assurer un traitement juste et équitable de tous les citoyens¹²¹.

En somme, la répression des jeunes activistes au Bénin constitue un défi majeur non seulement pour la démocratie et la paix sociale du pays, mais aussi pour l'ensemble de la région ouest-africaine qui observe de près cette évolution. Seule une réponse concertée, respectueuse des droits humains et engageant toutes les parties prenantes, pourra prévenir une crise profonde et durable. Le Bénin, qui a su incarner pendant longtemps l'espoir démocratique en Afrique, doit aujourd'hui réaffirmer son engagement envers les principes

120 *Ibidem*.

121 CEDH, 2022.

fondamentaux de liberté, justice et respect des droits de sa jeunesse, moteur incontournable du changement et du progrès social.

La veille politique des jeunes sur les réseaux sociaux au Bénin constitue un phénomène à la fois porteur d'espoir et riche en défis. D'une part, elle a permis une démocratisation de l'accès à l'information politique, une expression renouvelée des opinions et une mobilisation collective efficace. Les campagnes numériques telles que #TaxePasMesMo ou #MaVoixCompte illustrent la capacité des jeunes à influencer les politiques publiques et à renforcer la transparence démocratique.

D'autre part, cette participation numérique n'est pas sans risques. La désinformation, la polarisation des opinions, la superficialité de certains engagements et la fracture numérique restent des obstacles majeurs. Ces défis appellent à une régulation adaptée, à une éducation renforcée aux médias et à un accompagnement des jeunes pour un engagement citoyen plus réfléchi et durable.

Ainsi, pour que la veille politique numérique devienne un levier durable de la démocratie au Bénin, il est impératif de promouvoir un accès équitable aux technologies, de renforcer les compétences numériques des jeunes, et de développer des cadres institutionnels favorables à une participation inclusive et responsable.